

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES PÂQUES 2024



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



www.ocspac.com



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



DU LUNDI 22 AVRIL AU VENDREDI 03 MAI

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Île Dingé Héde

Chevaigné

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER
il
PARTAGER
**Val d'Île
Aubigné**

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.01.36.16.55** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné

3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique-nique du midi

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**
(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

Activités en salle : Chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

Kayak : Prévoir une tenue pour kayak avec chaussures fermées , serviettes, changes

Char à voile : prévoir des gants

Piscine : short de bain interdit

Les horaires de ramassage de car seront disponibles en mairie et sur le site de l'OCSPAC à partir du jeudi **13 Avril**

Clôture des inscriptions le mercredi 12 Avril



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _____ Commune de* _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Téléphone en cas d'urgence* : __ / __ / __ / __ / __

Inscrit ma fille/mon fils : _____ date de naissance : ____ / ____ / _____

aux activités suivantes* :

- Pleine Nature Kayak Koh Lanta Char à Voile Acrobranche
 Piscine Escalade Mont Dol Archery Bump Olympiades

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

Mail** :

*à remplir obligatoirement

** seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 22 avril au 03 mai

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Lundi 22 Avril
Rocher des Blaireaux
Gahard

JOURNEE PLEINE NATURE
Grimpe de Rochers, Jeux en Forêt



9,40 €

Mardi 23 Avril
Etang du Boulet



KAYAK ET BIATHLON

15,00 €

Mercredi 24 Avril
St Aubin d'Aubigné

KOH LANTA
Venez défier les autres équipes sur les épreuves



9,40 €

Jeudi 25 Avril
Cherrueix



CHAR A VOILE
Sports de Plage le matin

16,80 €

Vendredi 26 Avril
Gayeulles

ACCROBRANCHE
CO am



16,80 €

Lundi 29 Avril
Gahard matin
Fougères am



PIISCINE
Sports collectif le matin

12,00 €

Mardi 30 Avril
Le Mont Dol

ESCALADE AU MONT DOL
défis d'adresse le matin



16,80€

Jeudi 02 mai
Sens de Bgne



ARCHERY BUMP
Parkour le matin

16,80 €

Vendredi 03 mai
Guipel

OLYMPIADES
Epreuves collectives et individuelles VS les Animateurs



5,40 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

RDPG(règlement européen sur la protection des données)

Les données collectées (numéro de téléphone, adresse mail et âge de l'enfant) sont communiquées aux seuls destinataires de la structure OCSPAC.

Elles sont conservées pendant 5 ans.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie